



Communiqué du 20/12/2013 concernant le questionnaire du Vatican sur la famille

Nous nous réjouissons

FHEDLES se réjouit de la consultation des évêques du monde entier en vue du synode sur la famille. Notre association se réjouit de cette mise en valeur de la communion des Eglises et de la possibilité donnée à tous les fidèles de contribuer à la réflexion sur ce qui les concerne au premier chef, y compris sur des sujets qui jusqu'à présent étaient censurés par Rome dans les synodes locaux. FHEDLES se réjouit aussi de **la plus grande attention pastorale aux familles telles qu'elles sont**, à l'insistance sur la miséricorde de Dieu. Cette disposition d'esprit est une bouffée d'air par rapport à la tentation cléricale de taire la réalité pour ne pas la cautionner, de défendre des « valeurs » plutôt que des personnes concrètes, ou de ressasser la norme et l'idéal comme si la « saine doctrine » ouvrait les cœurs au Christ.

Mais...

Nous regrettons toutefois le peu de temps laissé à la réflexion collective, qui ne nous permet de répondre que brièvement à chacune des questions (cf. document plus bas).

Surtout, nous souhaitons mettre en lumière deux aspects importants qui nous semblent avoir été négligés alors qu'ils sont peut-être la nouveauté primordiale de Jésus concernant la compréhension et la vie des familles : **la primauté de la personne dans l'accueil de la foi et l'égalité femmes-hommes.**

1. La seule « famille chrétienne » c'est l'Eglise.

Le but de Jésus est-il de préserver LA famille traditionnelle par rapport aux « situations inédites » ? Est-il de faire de la famille le lieu privilégié de la transmission de la foi ?

L'introduction du questionnaire mentionne des « références essentielles » dans l'Évangile qui montrent le prix accordé par Jésus à la famille. D'autres paroles et actes de Jésus ont été négligés qui nous paraissent pourtant plus significatifs de la nouveauté apportée par Jésus concernant la famille. Jésus ne parle pas de la famille sinon pour en subvertir le sens mondain, pour en remettre en cause les rapports de pouvoir et pour l'ouvrir à plus grande qu'elle.

D'abord la notion d'Eglise domestique n'apparaît nulle part chez Jésus. **La famille n'est pas en tant que telle le lieu de l'accueil de la foi :**

La foule était assise autour de lui. On lui dit : « Voici que ta mère et tes frères sont dehors ; ils te cherchent. » Il leur répond : « Qui sont ma mère et mes frères ? » Et, parcourant du regard ceux qui étaient assis en cercle autour de lui, il dit : « Voici ma mère et mes frères. Quiconque fait la volonté de Dieu, voilà mon frère, ma sœur, ma mère. (Marc 3, 32-35, Traduction Œcuménique de la Bible)

Or comme il disait cela, une femme éleva la voix du milieu de la foule et lui dit : « Heureuse celle qui t'a porté et allaité ! » Mais lui, il dit : « Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui l'observent ! » (Luc 11, 27-28, Traduction Œcuménique de la Bible)

Dans le même esprit, **la famille n'est pas le sujet de la foi et il n'y a pas plus de « famille chrétienne » qu'il n'y a de « France catholique »**. Jésus convertit les personnes. La foi requière d'un saint François d'Assise de refuser l'héritage de son père et de quitter jusqu'à ses vêtements pour se présenter nu dans l'Église de Dieu.

« C'est un feu que je suis venu apporter sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé ! C'est un baptême que j'ai à recevoir, et comme cela me pèse jusqu'à ce qu'il soit accompli ! Pensez-vous que ce soit la paix que je suis venu mettre sur la terre ? Non, je vous le dis, mais plutôt la division. Car désormais, s'il y a cinq personnes dans une maison, elles seront divisées : trois contre deux et deux contre trois. On se divisera père contre fils et fils contre père, mère contre fille et fille contre mère, belle-mère contre belle-fille et belle-fille contre belle-mère. » (Luc 12, 49-53, T.O.B.)

De grandes foules faisaient route avec Jésus ; il se retourna et leur dit : « Si quelqu'un vient à moi sans me préférer à son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. (Luc 14, 25-26, T.O.B.)

Jésus appelle à une nouvelle famille humaine dans laquelle il n'y a plus ni père ni mère mais seulement des frères et sœurs vivant du commandement « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». **Les rapports de pouvoir (y compris religieux) sont récusés et le témoignage personnel préféré à la « transmission » d'un patrimoine de la foi.**

« Pour vous, ne vous faites pas appeler "Maître", car vous n'avez qu'un seul Maître et vous êtes tous frères. N'appellez personne sur la terre votre "Père", car vous n'en avez qu'un seul, le Père céleste. Ne vous faites pas non plus appeler "Docteurs", car vous n'avez qu'un seul Docteur, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé. » (Matthieu 23, 8-12)

2. L'égalité femmes-hommes pour convertir la famille et témoigner de Jésus libérateur

Cette exigence de conversion des rapports humains dans l'Église comme famille d'égaux rejait sur la conception de la cellule familiale appelée à une conversion. C'est dans ce contexte que prend sens l'unique commandement de Jésus sur le mariage (Marc 10, 2-12), mentionné dans l'introduction du questionnaire. « Des Pharisiens s'avancèrent et, pour lui tendre un piège, ils lui demandaient s'il est permis à un homme de répudier sa femme. » Jésus leur répond, en s'appuyant sur la Genèse : « Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni. »

Le seul commandement de Jésus concernant le mariage rétablit donc l'égalité entre femmes et hommes. Or c'est pourtant le grand point aveugle du questionnaire qui nous est adressé. Aucune question ne porte sur le sujet.

Il y aurait pourtant bien des questions à poser sur ce qu'on entend par une conversion évangélique des rapports de couple et sur la situation de l'égalité femme-homme dans les couples chrétiens. Les couples sont-ils un témoignage en ce sens ? Les y encourage-t-on dans la pastorale du mariage ou bien le discours omniprésent sur la différence des sexes y met-il un frein ? Quelles réponses sont apportées aux violences masculines¹ ? A l'oppression et à l'exploitation des femmes et des filles dans la famille (légalement et/ou de fait) ? A la dépendance économique des femmes ? Comment explique-t-on que les femmes, gagnant en France 27 % de moins que les hommes, soient pourtant très majoritairement celles qui demandent le divorce² ?

L'image de Jésus comme époux de l'Eglise, qui n'a servi jusqu'ici qu'à exclure les femmes des ministères ordonnés, nous paraît pourtant receler un potentiel subversif des rapports de pouvoir. Être un époux dans la culture antique c'est subordonner une femme par le mariage. En renonçant à tous droits sur l'humanité et en se livrant à elle jusqu'à mourir de sa main, **Jésus convertit la figure de l'époux** comme il convertit la figure du Messie. Epoux sans prérogatives, sans domination, Jésus l'est de manière opposée à celle dont Adam est époux depuis le péché [« Le désir te portera vers ton mari, et celui-ci dominera sur toi » (Gn 3,16)]. C'est pourquoi le sexe mâle de Jésus ne saurait être survalorisé dans la théologie. Et n'est-ce pas ce que comprend l'Eglise dans le sacrement de mariage ? Le fiancé n'est pas seul ministre du sacrement : **l'homme et la femme sont tous deux également ministres de leur mariage au nom du Christ "époux"**.

Oui, Jésus refuse toute discrimination envers les femmes de son entourage : étrangères, marginalisées, pécheresses... Il va même jusqu'à confier aux femmes la toute première annonce de sa résurrection. Nous aimerions que l'enseignement et la pastorale de l'Eglise catholique soit toujours à cette hauteur-là. Alors seulement elle témoigne que Jésus est libérateur.

FHEDLES, 20 décembre 2013



¹ <http://www.senat.fr/rap/r09-553/r09-5533.html>

² <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/213603-divorce-pourquoi-la-decision-vient-le-plus-souvent-des-femmes.html>

Brèves réponses de FHEDLES au questionnaire préparatoire du synode sur la famille

1. Sur la diffusion des Saintes Écritures et du Magistère de l'Église concernant la famille

a) *Quelle est la connaissance réelle des enseignements de la Bible, de Gaudium et spes, de Familiaris consortio et des autres documents du Magistère postconciliaire sur la valeur de la famille selon l'Église catholique? Comment nos fidèles sont-ils formés à la vie familiale selon l'enseignement de l'Église?*

b) *Là où l'enseignement de l'Église est connu, est-il intégralement accepté? Est-ce que des difficultés se vérifient dans sa mise en pratique? Lesquelles?*

c) *Comment l'enseignement de l'Église est-il dispensé dans le cadre des programmes pastoraux au niveau national, diocésain et paroissial? Quelle est la catéchèse sur la famille?*

d) *Dans quelle mesure – et en particulier sur quels aspects – cet enseignement est-il réellement connu, accepté, refusé et/ou critiqué dans les milieux extra ecclésiaux? Quels sont les facteurs culturels qui empêchent la pleine réception de l'enseignement de l'Église sur la famille?*

a) Ces textes sont généralement d'une approche difficile. Ils sont peu lus. Beaucoup s'en désintéressent. Les quelques fidèles qui travaillent sur la bible y trouvent parfois des approches différentes de celles des textes magistérielles.

b) Non, il n'est pas accepté. Voir : le nombre de divorces, la pratique des différentes formes de contraception, la cohabitation avant mariage et hors mariage, les avortements dans les cas douloureux (très jeune âge, viol...).

c) L'enseignement est sous forme d'interdictions et de condamnation. Certains clercs évitent de rentrer dans ce jeu et s'abstiennent d'en parler.

d) Quand il est connu, l'enseignement de l'Église est critiqué. Un des facteurs culturels est l'autonomie des personnes et des familles. Elles n'acceptent plus qu'on leur dicte une conduite dans un domaine lié à l'intimité. La conscience personnelle s'est éveillée ainsi que la responsabilité qu'on a de ses actes et comportements.

2. Sur le mariage selon la loi naturelle

a) *Quelle place occupe la notion de loi naturelle dans la culture civile, tant au niveau institutionnel, éducatif et académique, qu'au niveau populaire? Quelles conceptions de l'anthropologie sont à la base de ce débat sur le fondement naturel de la famille?*

b) *La notion de loi naturelle à propos de l'union entre un homme et une femme est-elle couramment acceptée en tant que telle par les baptisés en général?*

c) *Comment, en pratique et en théorie, la loi naturelle sur l'union entre un homme et une femme en vue de la formation d'une famille est-elle contestée? Comment est-elle proposée et approfondie dans les organismes civils et ecclésiaux?*

d) *Si des baptisés non pratiquants ou ceux qui se déclarent non-croyants demandent la célébration du mariage, comment affronter les défis pastoraux qui en découlent?*

a) L'anthropologie actuelle est sortie du « tout naturel ». Elle soutient que l'être humain est un être de culture donc un être de progrès. Le modèle familial, dit naturel, un père, une mère, des enfants, est loin d'être un modèle unique ; il ne se vérifie ni dans le temps ni dans l'espace.

b) Cette notion de loi naturelle n'est pas davantage acceptée par les croyants que par les non-croyants.

- c) Les hommes et les femmes d'aujourd'hui se mettent ensemble, non pas d'abord pour fonder une famille, mais parce qu'ils s'aiment. Leur fécondité maîtrisée leur permettra d'avoir un enfant quand ils le jugeront pertinent. Il n'est plus possible de proposer cette loi ni dans les institutions civiles, ni dans les institutions ecclésiales.
- d) Il y a dans l'amour humain une dimension qui dépasse l'humain. C'est la perception de cette dimension qui pousse même des non pratiquants ou non croyants à demander à l'Église un symbole signifiant. Après avoir avec eux approfondi leur demande, leur proposer un signe.

3. La pastorale de la famille dans le contexte de l'évangélisation

- a) *Durant ces dernières dizaines d'années, quelles sont les expériences nées concernant la préparation au mariage? Comment a-t-on cherché à stimuler le devoir d'évangélisation des époux et de la famille? Comment promouvoir la conscience de la famille comme « Église domestique »?*
- b) *Êtes-vous parvenus à proposer des styles de prière en famille qui réussissent à résister à la complexité de la vie et de la culture actuelle?*
- c) *Dans la situation actuelle de crise entre les générations, comment les familles chrétiennes ont-elles su réaliser leur vocation propre de transmission de la foi?*
- d) *De quelle manière les Églises locales et les mouvements de spiritualité familiale ont-ils su créer des parcours pouvant servir d'exemple?*
- e) *Quel est l'apport spécifique que les couples et les familles ont réussi à donner quant à la diffusion d'une vision intégrale du couple et de la famille chrétienne qui soit crédible aujourd'hui ?*
- f) *Quelle attention pastorale l'Église a-t-elle montrée pour soutenir le cheminement des couples en formation et des couples en crise ?*

- a) Les préparations au mariage négligent trop souvent une formation à l'égalité entre les membres du couple. Le beau terme d' « Église domestique » n'a pas la plénitude que lui donnait St Paul. Peut-on imaginer qu'à l'occasion d'une fête familiale ou d'une réunion de quartier le maître ou la maîtresse de maison reproduise le geste de partage inauguré par Jésus ?
- b) C'est difficile, mais certains y parviennent.
- c) La foi ne se transmet pas comme un héritage. Les jeunes ont leur propre approche, qui peut donner l'impression d'un éloignement des rites, mais qui ne manque pas pour autant de profondeur.
- d) Ces mouvements paraissent souvent se référer à une image passée de la famille.
- e) Nous ne savons pas.
- f) Les préparations au mariage, mais un accompagnement insuffisant pour les couples en crise.

4. Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles

- a) *Le concubinage est-il une réalité pastorale importante dans votre Église particulière ? ad experimentum. À quel pourcentage pourrait-on l'estimer numériquement?*
- b) *Existe-t-il des unions libres, sans reconnaissance aucune, ni religieuse ni civile? Y a-t-il des données statistiques sûres ?*
- c) *Les séparés et les divorcés remariés sont-ils une réalité pastorale importante dans votre Église particulière? À quel pourcentage pourrait-on l'estimer numériquement? Comment affronter cette réalité au moyen de programmes pastoraux adaptés?*
- d) *Dans tous ces cas, comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière ? Ils en sont conscients? Manifestent-ils simplement de l'indifférence ? Se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements ?*
- e) *Quelles sont les demandes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Église à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation ? Parmi les personnes qui se trouvent dans ces situations, combien demandent ces sacrements ?*

f) La simplification de la pratique canonique pour la reconnaissance de la déclaration de nullité du lien matrimonial pourrait-elle offrir une réelle contribution positive à la solution des problèmes des personnes concernées ? Si oui, sous quelles formes ?

g) Existe-t-il une pastorale spécifique pour traiter ces cas? Comment cette activité pastorale se déroule-t-elle ? Existents-ils des programmes à ce propos au niveau diocésain et national ? Comment la miséricorde de Dieu est-elle annoncée aux personnes séparées et aux divorcés remariés; comment le soutien de l'Église dans leur cheminement de foi est-il mis en acte ?

- a) Oui, réalité importante. Chiffres ?
- b) Oui. Chiffres ?
- c) Oui. Chiffres ? Programme d'accueil et écoute.
- d) Les baptisés qui sont restés dans l'Église souffrent énormément d'être invités au repas sans avoir le droit de manger.
- e) Ces personnes demandent une vraie réintégration et un vrai pardon.
- f) C'est parfois de l'hypocrisie. On ne peut gommer une tranche de vie surtout quand il y a eu des enfants.
- g) Ce n'est pas au point.

5. Sur les unions de personnes du même sexe

a) Existe-t-il dans votre pays une loi civile qui reconnaisse aux unions de personnes du même sexe une quelconque équivalence au mariage ?

b) Quel est le comportement des Églises particulières et locales tant envers l'État promoteur d'unions civiles entre personnes du même sexe, qu'envers les personnes impliquées dans ce type d'union ?

c) Quelle attention pastorale est-il possible d'avoir envers des personnes qui ont choisi de vivre selon ce type d'unions ?

d) En cas d'unions entre personnes du même sexe qui aient adopté des enfants quel comportement pastoral tenir en vue de la transmission de la foi ?

- a) Oui.
- b) Condamnation au mieux méfiance.
- c) Accueil en tant que couple.
- d) Accueil pour les couples homosexuels à côté ou mieux avec les couples hétérosexuels, afin d'éviter une discrimination. Aucune discrimination non plus pour les enfants qui bénéficient de la même pastorale que les autres enfants.

6. Sur l'éducation des enfants au sein de situations de mariages irréguliers

a) Quelle est la proportion estimée de ces enfants et adolescents dans ces cas par rapport à celle d'enfants nés et élevés au sein de familles constituées selon les règles ?

b) Dans quel état d'esprit les parents s'adressent-ils à l'Église? Que demandent-ils? Uniquement les sacrements ou également la catéchèse ?

c) Comment les Églises particulières répondent-elles au besoin des parents de ces enfants pour leur offrir une éducation chrétienne ?

d) Comment la pratique sacramentelle se déroule-t-elle dans ces cas-là: préparation, administration et accompagnement du sacrement ?

- a)b)c)d) Manque d'information. Les enfants ne sont pas responsables de la forme de mariage de leurs parents.

7. Sur l'ouverture des époux à la vie

- a) *Quelle connaissance concrète les chrétiens ont-ils de la doctrine d'Humanae vitae sur la paternité responsable? Quelle conscience a-t-on de l'évaluation morale des différentes méthodes de régulation des naissances? Du point de vue pastoral quels approfondissements pourraient être suggérés à ce propos?*
- b) *Cette doctrine morale est-elle acceptée? Quels sont les aspects les plus problématiques qui en rendent difficile l'acceptation par la plupart des couples?*
- c) *Quelles méthodes naturelles sont promues par les Églises particulières pour aider les conjoints à mettre en pratique la doctrine d'Humanae vitae?*
- d) *Quelle est l'expérience sur ce thème dans la pratique du sacrement de la réconciliation et dans la participation à l'Eucharistie?*
- e) *Quels contrastes apparaissent-ils à ce propos entre la doctrine de l'Église et l'éducation civile?*
- f) *Comment promouvoir une mentalité plus ouverte envers la natalité ? Comment favoriser la croissance des naissances ?*

- a) Il vaut mieux laisser les chrétiens et chrétiennes dans l'ignorance des interdictions d'Humanae vitae plutôt que de les culpabiliser et rendre leur vie sexuelle compliquée, ce qui les détourne de l'Église.
- b) Les restrictions concernant la contraception et la séparation peu compréhensible entre méthodes naturelles et d'autres.
- c) Des méthodes contraignantes pour les femmes et manquant de fiabilité dans la pratique.
- d) Culpabilisation et éloignement des sacrements.
- e) L'éducation civile est plus ouverte que la doctrine de l'Église
- f) Faut-il promouvoir la natalité et favoriser la croissance des naissances ? Seul le couple est à même de juger le nombre d'enfants qu'il est apte à élever. La population mondiale augmente de façon exponentielle. L'humanité est responsable de gérer son accroissement.

8. Sur le rapport entre la famille et la personne

- a) *Jésus-Christ révèle le mystère et la vocation de l'homme: la famille est-elle un lieu privilégié pour que ceci arrive?*
- b) *Quelles situations critiques de la famille dans le monde d'aujourd'hui peuvent-elles devenir un obstacle à la rencontre de la personne avec le Christ?*
- c) *Dans quelle mesure les crises de foi que les personnes peuvent traverser ont-elles une incidence sur la vie familiale?*

- a) Jésus ne s'est pas beaucoup servi de la famille pour révéler le mystère et la vocation de l'être humain
- b) Chaque fois qu'il y a des relations déséquilibrées entre hommes et femmes ou parents et enfants : domination, hiérarchie...
- c) ?

9. Autres défis et propositions

À propos des thèmes traités dans ce questionnaire, y a-t-il d'autres défis et propositions que vous considérez comme urgents?

Quels sont les fondements bibliques de ce questionnaire ? L'égalité homme/femme dans le couple n'y est pas abordée et il ne s'interroge pas sur les raisons qui poussent les femmes à demander majoritairement le divorce. Sur quel fondement évangélique repose la place mineure et dévalorisée, réservée à la femme dans l'Église catholique et dans les

rôles reconnus comme siens dans la doctrine chrétienne du mariage ? Or selon les Evangiles, Jésus se situe en rupture avec la culture de son temps et de sa société. Il refuse toute discrimination envers les femmes de son entourage : étrangères, marginalisées, pécheresses...Il va même jusqu'à confier aux femmes la toute première annonce de sa résurrection.

Alice Gombault
pour FHEDLES
Le 11 décembre 2013

